

# CUISINE PLUS

## Règlement complet de notre opération

### « REJOIGNEZ NOTRE COMMUNAUTÉ D'AMBASSADEURS CUISINE PLUS »

qui se déroule du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016  
et réservé aux clients Cuisine Plus.

#### **Article 1 : Société organisatrice et personnes participantes**

La Société PLUS INTERNATIONAL, et les sociétés indépendantes exploitant les magasins sous l'enseigne CUISINE PLUS en France hexagonale, organisent du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, un jeu gratuit ouvert à ses clients, à l'exclusion des dirigeants, personnel et de leur proche famille (y compris PACS, concubinage, etc.) de PLUS INTERNATIONAL, de l'agence de publicité KALLOS à Nantes, du cabinet Gérard LARAIZE, Avocat à la Cour d'Appel de Paris, de l'Etude de Maître LE GOFF, Huissier de justice à Quimper et du site Eatyourbox à Paris.

#### **Article 2 : Conditions de participation et durée**

Pour participer, il faut avoir acheté une cuisine et donc être client d'un magasin exploitant l'enseigne « Cuisine Plus » et fait poser cette cuisine entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre 2016.

Pour participer il faut avoir la volonté de faire partie des ambassadeurs Cuisine Plus, c'est-à-dire de véhiculer une image positive de l'enseigne à travers les photos des réalisations.

Une seule participation par foyer est acceptée.

#### **Article 3 : Participation au jeu**

Pour participer, il suffit de :

- 1- Se rendre sur le site [www.cuisine-plus.fr](http://www.cuisine-plus.fr) avant le 31 décembre 2016 minuit
- 2- Se créer un compte
- 3- Remplir les champs obligatoires du formulaire et joindre les photos de sa cuisine

#### **Article 4 : Critères de sélection**

Chaque mois, un jury composé d'une personne du magasin dont vous êtes le client et d'un membre de Plus International, sélectionnera un ou plusieurs participants dont les cuisines répondent aux critères de sélection suivants :

- Il faut être client du magasin Cuisine Plus que le participant a sélectionné

- Il faut avoir acheté une cuisine « Cuisine Plus » et fait poser cette cuisine entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre 2016
- Les photos de la cuisine doivent être valorisantes, bien éclairées et bien cadrées

Seront systématiquement écartées par le jury:

- Les photos considérées comme hors-sujet et/ou à caractères pornographique, raciste, xénophobe ou à tendance polémique et politique pouvant, dans une plus large mesure, porter atteinte à la sensibilité du plus grand nombre.

### **Article 5 : Lots – retrait - échange**

Il sera délivré un code cadeau d'une valeur de 24,90 € TTC frais de port inclus à valoir sur l'achat d'une box mensuelle sur le site [www.EatYourBox.com](http://www.EatYourBox.com) à toute personne dont le témoignage aura été validé par le jury et publié sur le site [www.cuisine-plus.fr](http://www.cuisine-plus.fr) et qui aura sélectionné « OUI » à la question « souhaitez-vous recevoir en cadeau une box "EatYourBox" ? »

Il sera donc délivré autant de codes cadeau d'une valeur de 24,90 € que de participants sélectionnés et ayant répondu oui à la question « souhaitez-vous recevoir en cadeau une box "EatYourBox" ? ».

Dès que le témoignage est validé et publié sur le site [www.cuisine-plus.fr](http://www.cuisine-plus.fr), le participant ayant répondu « OUI » à la question « souhaitez-vous recevoir en cadeau une box "EatYourBox" ? » reçoit un email contenant un code unique.

Pour retirer son lot, le participant devra :

1. Se rendre sur [www.eatyourbox.com](http://www.eatyourbox.com)
2. Cliquer sur "Box" puis "Box L'atelier des Chefs"
3. Sélectionner la Box de son choix en cliquant sur "Ajouter au Panier"
4. Entrez son code Cuisine Plus dans le champ "Bon de réduction" puis cliquer sur "Ajouter" : le montant du panier passe alors à 0 euro
5. Remplir le formulaire avec les informations vous concernant (Nom, Adresse de livraison etc)
6. Cliquer sur Enregistrer
7. Cocher la case " J'ai lu les conditions générales de vente et j'y adhère sans réserve. ([lire](#))
8. Cliquer sur "commander"
9. Le participant reçoit alors un mail de confirmation de commande, puis vous recevrez votre numéro de suivi colis par mail vous permettant de suivre votre colis. Pour toute question vous pouvez contacter le service client : [support@eatyourbox.zendesk.com](mailto:support@eatyourbox.zendesk.com)

Le lot gagné ne pourra pas être échangé contre des espèces ou contre d'autres marchandises ni cédé à une autre personne.

### **Article 6 : Droit d'auteur et droit d'image**

Le participant, en soumettant sa photo, s'engage à céder, à titre gratuit et non-exclusif, à Plus International et au magasin Cuisine Plus choisi, le droit de la reproduire sur les supports de communication et autres documents à des fins commerciales.

Le participant déclare être le propriétaire de la photo transmise et il conserve le droit d'exploiter librement sa photographie.

Dans le cas où la photographie produite contient une ou des personnes identifiables, le participant déclare avoir recueilli l'accord de la (les) personne(s) photographiée(s). Le participant s'engage, en

conséquence, à prémunir Plus international et le magasin Cuisine Plus choisi de tout recours ou réclamation émanant de la (des) personne(s) photographiée(s).

### **Article 7 : Acceptation du règlement**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement en toutes ses dispositions et des règles de déontologie en vigueur sur internet.

Le présent règlement forme la loi entre les parties, en cas de litige, celles-ci s'efforceront de régler celui-ci à l'amiable.

Aucune contestation ne sera prise en compte 8 jours francs après la date d'affichage et/ou de communication des résultats de chaque tirage au sort : toute réclamation devra être dûment motivée.

#### **Responsabilité des sociétés organisatrices :**

I) Mauvais fonctionnement, problèmes de connexion, virus.

La société organisatrice ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du jeu sur un navigateur donné.

La société organisatrice ne garantit pas que le site [www.cuisine-plus.fr](http://www.cuisine-plus.fr) fonctionne sans interruption ou qu'il ne contienne pas d'erreurs informatiques quelconques.

De plus, la société organisatrice ne garantit pas que son site, les serveurs qui y donnent accès et/ou les sites tiers avec lesquels ils ont des liens ne contiennent pas de virus ou d'autres composants susceptibles de causer un dommage aux biens et aux personnes.

II) Données.

La société organisatrice ne pourrait être tenue responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison (comme par exemple un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur) ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc.).

#### **Droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu.**

La société organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté (fraude informatique, virus, etc.) et/ou en cas de force majeure (incendie, inondation, catastrophe naturelle, grève, etc.) et/ou toute autre raison, ce jeu venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé. Aucune indemnisation d'aucune sorte ne sera due aux joueurs à ce titre. La direction de la société organisatrice se réserve la possibilité de suspendre le jeu si elle estime qu'elle n'est plus en mesure d'assurer la sécurité des informations personnelles des participants au jeu depuis [www.cuisine-plus.fr](http://www.cuisine-plus.fr).

#### **Droit d'exclusion**

La société organisatrice se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout joueur qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

### **Article 8 : Loi informatique**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au concours, disposent en application de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression relatif aux données le concernant. Toute demande d'accès, d'opposition, de modification, de rectification ou de suppression, doit être adressée aux organisateurs, à l'adresse : SAS PLUS INTERNATIONAL - 13 rue du Muguet - 29334 QUIMPER CEDEX

### **Article 9 : remboursement des frais**

Le règlement de ce jeu sera déposé en l'étude de Maître LEGOFF, Huissier de Justice à QUIMPER, dont l'étude est : 7 quater rue Vis, 29000 QUIMPER.

Il est consultable sur [www.cuisine-plus.fr](http://www.cuisine-plus.fr) et peut être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande auprès de PLUS INTERNATIONAL - 13 rue du Muguet - 29334 QUIMPER CEDEX (frais de timbre remboursés sur simple demande au tarif lent en vigueur

Les frais de connexion et de communication pour jouer ou prendre connaissance du règlement complet sur le site Internet sont remboursés sur demande écrite adressée à PLUS INTERNATIONAL, et pour un montant forfaitaire de 0.61 €, lequel correspond aux durées moyennes de consultation et de participation au jeu depuis la connexion au site jusqu'au remplissage du formulaire de participation, soit 15 mn, ce montant étant calculé sur la base d'une communication locale pendant les heures pleines ; les abonnements aux fournisseurs d'accès Internet, ainsi que le matériel informatique (ordinateur, modem, câbles, etc.) ne sont pas remboursés, les participants déclarant et reconnaissant en avoir déjà la libre disposition pour leur usage. Frais de timbre remboursés sur simple demande au tarif lent en vigueur. Joindre un RIB